



Protocole sanitaire de l'Association Modern'Jazz Danse

Ce protocole sanitaire a été rédigé en considération des consignes ministérielles et de celles de la fédération française de danse (cf. Annexe : Guide du retour à la danse. Fédération Française de Danse, 2020).

I. Aménagement des espaces de l'AMJD

- Les consignes des gestes barrières à respecter seront affichés à l'entrée de la salle.
- Une désinfection des mains avec du gel hydro-alcoolique est obligatoire à l'entrée et à la sortie de la salle de danse.
- L'entrée et la sortie de la salle se feront par deux portes distinctes pour limiter les interactions entre les danseurs, une signalétique sera mise en place à cet effet.
- Toutes les surfaces de contacts sont désinfectées entre chaque cours (poignées, barre) avec des lingettes nettoyantes à usage unique.
- Les locaux sont aérés entre chaque cours pendant 10 minutes.
- Des lingettes désinfectantes sont mises à disposition dans les sanitaires pour les adhérents.

II. Gestion des adhérents

- Les cours de danse sont limités à :
 - 10 pour les groupes de danse des 4/5 ans ;
 - 14 pour le reste des groupes.
- Le port du masque est obligatoire entre les cours (à partir de 11 ans) et pourra être retiré uniquement lors de la pratique des activités physiques.
- Les accompagnateurs ne sont pas autorisés à entrer dans la salle de danse.
- Chaque danseur doit venir en tenue. Les changements de tenue ne seront pas autorisés dans la salle de danse.
- Chaque adhérent doit emmener son propre matériel comme son tapis de sol.
- Les personnes présentant des symptômes liés à l'épidémie du COVID-19 ne sont pas acceptés en cours.

III. Utilisation des vestiaires

- Les vestiaires collectifs sont fermés ;
- Chaque personne doit mettre ses affaires personnelles dans un sac fermé et prévu à cet effet.